

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1047^e séance, tenue le mardi 15 mai 2012,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande ; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau; les doyens : M. Christian Blanchette, M. Gérard Boismenu, Mme Isabelle Panneton, M. Michel Carrier, M. Giovanni De Paoli, M. Pierre Moreau, Mme Louise Poirier, M. Gilles Trudeau; la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Silvia Ponce (en l'absence de Mme Louise Côté); les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Frédéric Bouchard, M. Michel Sarra-Bournet; M. Samir Saul; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin; l'adjointe au directeur de la Direction générale des bibliothèques, Mme Diane Sauvé (en l'absence du directeur, M. Richard Dumont); l'adjointe au directeur du Département de kinésiologie, Mme Suzanne Laberge (en l'absence du directeur, M. François Prince), un officier de la FESP, M. Richard Patry; un officier de la Faculté de médecine, M. André Ferron; des officiers de la FAS, Mme Jane Jenson, M. Laurent J. Lewis; les étudiants : Mme Dominique Baril-Tremblay, M. Mychel Pineault, M. Robin Mercier-Villeneuve; M. Robert Martin; un chargé de cours : M. Najib Lairini; des observateurs : M. Pierre Chenard, M. Jean-Louis Richer

Invités : Mme Manon Guité, vice-doyenne aux affaires académiques de la Faculté de l'aménagement (pour les délibérations CE-1047-5 et CE-1047-6.3); des observateurs invités pour la délibération CE-1047-5 : Mme Sophie Langlois, directrice principale du Bureau des communications et des relations publiques—BCRP; Mme Marie-Claude Binette, registraire adjointe; M. Stephan Larouche, conseiller au Vice-rectorat aux études

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Mme Anne-Marie Boisvert; la vice-rectrice aux relations internationales, à la francophonie et aux partenariats institutionnels, Mme Hélène David; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau; le vice-recteur aux grands projets académiques, M. Joseph Hubert; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, Mme Geneviève Tanguay; les doyens : M. Jean-Claude Breton, M. Roch Chouinard, Mme Francine Girard, Mme Hélène Boisjoly, M. Gilles Lavigne; la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Louise Côté; un membre nommé par l'Assemblée universitaire : Mme Danielle D'Amour; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le Directeur de la Direction générale des bibliothèques M. Richard Dumont; le directeur de l'École d'optométrie, M. Christian Casanova; le directeur du Département de kinésiologie, M. François Prince, un officier de la FAS : Mme Tania Saba; le substitut au chargé de cours, M. Michel Savage; des observateurs : M. André Dufresne, M. Yvon Pinel

PRÉSIDENT : le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande

SECRÉTAIRE : le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE *FORUM* : M. Mathieu-Robert Sauvé

Le président signale la présence d'observateurs invités pour la délibération CE-1047-5 : Mme Sophie Langlois, directrice principale du Bureau des communications et des relations publiques—BCRP; Mme Marie-Claude Binette, registraire adjointe; Mme Manon Guité, vice-doyenne aux affaires académiques de la Faculté de l'aménagement; M. Stephan Larouche, conseiller au Vice-rectorat aux études. Le président souhaite la bienvenue MM. Robin Mercier-Villeneuve et Mychel Pineault, membres étudiants désignés (nomination à être effectuée par le Conseil de l'Université), et prend note que Mme Dominique Baril-Tremblay poursuit son mandat comme membre étudiant à la Commission des études.

CE-1047-1

ORDRE DU JOUR

CE-1047-1

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1046^e séance tenue le 24 avril 2012
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Boycottage étudiant au trimestre d'hiver 2012
6. Approbation de plans de rattrapage
 - 6.1 Faculté de médecine
 - 6.2 Faculté des arts et des sciences
Départements de : Biochimie, Chimie, Sciences biologiques et Communication; École de criminologie; École de relations industrielles

- 6.3 Faculté de l'aménagement
- 6.4 Département de kinésiologie
- 6.5 Faculté des sciences de l'éducation
- 7. Affaires diverses
- 8. Prochaine séance
- 9. Clôture de la séance

CE-1047-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1046^e SÉANCE CE-1047-2

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1046^e séance tenue le 24 avril 2012, tel que présenté.

CE-1047-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CE-1047-3

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1046^e séance; M. Alexandre Chabot en fait la présentation.

CE-1047-4 INFORMATION ET QUESTIONS CE-1047-4

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1047-5 BOYCOTTAGE ÉTUDIANT AU TRIMESTRE D'HIVER 2012 CE-1047-5
- Modification du calendrier académique 2012-2013

A-33/1047^e/916

M. Raymond Lalande souhaite soumettre à la Commission des études un projet de résolution (document A-33/1047^e/916, déposé en séance), relatif à la modification du calendrier académique pour l'année 2012-2013, en raison du boycottage des cours au trimestre d'hiver 2012. Auparavant, M. Lalande présente quelques éléments de contexte. À ce jour, environ 13 200 étudiants de l'Université se trouvent en situation de boycottage des cours; dans les prochains jours, il est attendu que les étudiants de certains programmes ou Départements reprennent leurs cours (notamment : programme de Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé de la FSÉ; Département de kinésiologie; École d'architecture de la Faculté de l'aménagement; Département de physique de la FAS). Depuis la séance du 24 avril dernier de la Commission, on constate que d'autres éléments doivent être pris en compte, dont le fait qu'à cette date du 15 mai, un nombre significatif d'étudiants se trouve en situation de boycottage des cours. Également, considérant la situation dans les cégeps, et considérant que ceux-ci sont tenus à des balises plus strictes quant à la durée du trimestre (soit 82 jours de séances de formation par trimestre), il apparaît qu'à compter de la semaine prochaine, l'application de modalités de rattrapage ne pourra pas être complétée avant la date du 30 juin. Dans ce contexte, des cégeps envisageraient l'application de périodes de rattrapage qui se tiendraient à compter de la mi-août jusqu'à la fin du mois de septembre. M. Lalande signale qu'une portion significative des cégeps touchés par une situation de boycottage des cours sont situés dans la région métropolitaine et de la Rive sud. Ainsi, une proportion approximative de 50 % des offres d'admission transmises par l'Université concernent des étudiants de cégeps qui se trouvent en situation de boycottage. Par ailleurs, on doit également considérer le calendrier d'application des mesures de rattrapage à l'Université. Bien que la Commission des études ait adopté une décision en regard de la prolongation du calendrier du trimestre d'hiver 2012 à la date du 22 juin si nécessaire, il n'apparaît pas possible, à cette étape, de déterminer une date de retour aux activités normale dans les unités qui sont encore touchées par le boycottage des cours. De ce fait, l'horizon de réalisation des mesures de rattrapage pourrait, selon les cas, se poser tant au trimestre d'été 2012 qu'aux trimestres d'automne 2012 et d'hiver 2013. Considérant ces éléments, une proposition a été préparée en regard de la modulation du calendrier académique pour l'année 2012-2013.

M. Lalande donne la parole à M. Jean-Pierre Blondin, pour la présentation du projet de résolution. M. Blondin décrit les mesures prévues au projet de résolution, tel que consigné au document A-33/1047^e/916, auquel la présentation reporte.

Aux fins de la discussion sur le projet de résolution, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, la Commission convient de se former en comité plénier pour une période d'une durée de 30 minutes.

M. André Ferron convient des modalités proposées. Pour la Faculté de médecine, il signale des situations pour lesquelles des arrimages et des ajustements seront nécessaires. Notamment, il mentionne les éléments suivants : 1. les cours des programmes pluridisciplinaires, pouvant relever de plus d'une Faculté, devront faire l'objet d'arrimages entre les unités concernées; 2. la date de la rentrée pour la première année du programme M.D. devrait avoir lieu à la date habituelle, sauf exceptions qui devront être traitées ponctuellement; 3. la possibilité de débiter le trimestre en octobre apparaît recevable, mais des situations précises nécessiteront des vérifications ou des ajustements (dont les admissions sous engagement, et l'année préparatoire du programme M.D.).

M. Gérard Boismenu convient de la proposition présentée, laquelle lui apparaît apte à répondre à la situation connue par l'Université ainsi qu'aux conséquences qui découleront de la situation des autres institutions, dont les cégeps. La proposition reste également justifiée en ce que, pour certains programmes de la FAS, il n'apparaît pas certain de pouvoir compléter le trimestre au 22 juin. La perspective de coordonner deux cohortes au cours de l'année académique 2012-2013 présentera certaines difficultés, et appellera à appliquer cette modalité avec la souplesse nécessaire aux nombreux ajustements qu'il conviendra d'apporter ponctuellement. Il conviendra de considérer cette modalité en tant qu'une mesure d'exception qui vient répondre à une situation exceptionnelle. À l'attention de M. Ferron, M. Boismenu signale la possibilité que certains cours de prérequis en sciences de la santé peuvent être effectués dans le cadre du programme de Baccalauréat de 120 crédits de la FAS. M. Ferron prend note de cette information; il mentionne que cette modalité peut présenter un intérêt pour les candidats provenant des cégeps et dans la mesure où des cours seront offerts au trimestre d'été.

Mme Louise Béliveau mentionne que l'application des mesures proposées nécessitera une grande souplesse, notamment en raison de la diversité des solutions que l'on devra définir selon les cas; dans cette perspective, le projet de résolution permet la latitude nécessaire. Sur la question des admissions sous engagement, Mme Béliveau mentionne que des modalités existent déjà, permettant de compléter ultérieurement jusqu'à deux cours; dans la situation actuelle, on a augmenté ce nombre à trois cours. Sur la question des préalables, Mme Béliveau mentionne que des ajustements doivent être effectués, dont la transmission d'un avis aux étudiants concernés.

Dans le contexte où deux trimestres se dérouleraient parallèlement, M. Robin Mercier-Villeneuve, s'informe si des ajustements seront apportés à la planification des horaires, afin d'être attentifs à des situations de conflits d'horaire ou de salles. Il s'informe également de la possibilité que des étudiants inscrits à des programmes bidisciplinaires ou pluridisciplinaires et se trouvant dans une situation où la rentrée aurait lieu en septembre pour certains cours, mais en octobre pour d'autres cours, reçoivent deux facturations.

M. Pierre Chenard mentionne que ces questions sont actuellement analysées afin de déterminer des solutions aux problématiques évoquées. Sur la facturation, M. Chenard indique que celle-ci portera sur les cours suivis, et qu'une seule facture sera émise. M. Blondin précise que les cours faisant l'objet d'un rattrapage ont déjà été facturés au trimestre d'hiver 2012. M. Boismenu signale que les situations évoquées amènent à envisager que pour certains programmes, il sera préférable de prévoir la rentrée en octobre et la fin du trimestre en janvier 2013, et d'effectuer, durant cette période, le rattrapage complet du trimestre d'hiver 2012.

M. Samir Saul convient du projet de résolution, ainsi que de la souplesse prévue pour l'application des mesures proposées. Il signale qu'il y aura lieu, dans la présentation de ces modalités aux professeurs, de prévoir la possibilité que le rattrapage de certains cours soit reporté, notamment dans les cas où le chevauchement entre le trimestre d'automne et le trimestre d'hiver s'avérerait problématique.

Mme Jane Jenson précise que la FAS appliquera une seule date de rentrée au trimestre d'automne 2012, soit celle du 1^{er} octobre, afin d'éviter le chevauchement entre deux trimestres; le mois de septembre restera réservé pour des activités de rattrapage. Dans le cas des programmes bidisciplinaires ou interfacultaires, il ne sera pas possible d'éviter complètement ce chevauchement; cette question pourra être traitée préalablement, en collaboration avec les Départements ou Facultés concernées, et se présentera dans un nombre limité de cas. M. Saul mentionne que l'information relative à ces modalités devra être communiquée aux professeures et aux étudiants.

Mme Dominique Baril-Tremblay signale des préoccupations relatives aux programmes d'études supérieures. Elle s'informe si, dans le cas d'une demande d'admission interfacultaire, un étudiant provenant d'un programme faisant l'objet d'un rattrapage pourra être admis dans un programme qui n'est pas touché par de telles mesures. Par ailleurs, dans le cas de programmes comportant des stages, elle demande si les étudiants qui débiteront leur trimestre en octobre auront accès aux stages.

M. Lalande indique que les situations évoquées peuvent être traitées en regard de la possibilité de dérogations autorisées par le doyen, tel que prévu au règlement pédagogique. M. Richard Patry précise que la FESP se trouve en mesure de gérer de telles situations. Dans le cas où une difficulté se poserait pour l'admission à un programme, il reste possible de procéder par dérogation.

Prenant l'exemple du programme de Baccalauréat en études internationales —lequel comporte des cours de la FAS dont certains feront l'objet d'un rattrapage, et des cours relevant de la Faculté de droit, dont les cours ne seront pas ou peu concernés par de telles activités—, M. Mercier-Villeneuve évoque la situation d'un étudiant suivant un programme pour lequel certains des cours débiteraient en septembre et d'autres débiteraient en octobre; il demande si, dans un tel cas, le trimestre se trouverait facturé deux fois, considérant les deux dates de rentrée.

Mme Béliveau mentionne que les opérations techniques seront programmées afin d'éviter une telle situation. Le projet de résolution réfère à un trimestre qui débutera en octobre et se terminera le 18 janvier; la facturation ne portera donc que sur un seul trimestre. M. Patry observe que la situation évoquée ne se pose pas, les cours faisant l'objet d'un rattrapage ayant été facturés au trimestre d'hiver 2012.

M. Mercier-Villeneuve convient des explications présentées. Il demande si la situation évoquée risque de se présenter dans le cas où un plus grand nombre de cours seraient en cause.

M. Lalande constate qu'une telle situation constituerait un cas de figure exceptionnel, qui serait traité comme tel. Les modalités générales ne peuvent couvrir tous les cas possibles d'exceptions.

M. Gilles Trudeau mentionne que la Faculté de droit n'aura recours à la modalité du trimestre différé que pour un nombre limité de cas; dans ce cadre, la Faculté verra à traiter les différentes situations qui se présenteraient. Considérant la précision apportée par M. Trudeau, et considérant que les cours de droit du programme d'Études internationales restent spécifiques à ce programme, M. Boismenu estime que des solutions adaptées pourront être appliquées en regard des situations évoquées.

Mme Louise Poirier signale que, de manière générale, la Faculté des sciences de l'éducation débutera le trimestre au 1^{er} octobre. Cette modalité permettra de traiter différentes situations, dont, notamment, la proportion significative de stages dans certains programmes, la reprise des cours provenant de la FAS, et le fait qu'une proportion élevée des candidats admis au trimestre d'automne 2012 provient de cégeps touchés par le boycottage. Des chevauchements entre les deux trimestres sont à prévoir, mais, pour toutes les situations envisagées, des modalités de solution restent possibles.

M. Lalande mentionne que les calendriers facultaires déjà établis restent valides. Il évoque la possibilité que les calendriers différés (pour les activités du trimestre débutant le 1^{er} octobre) soient déposés à compter du mois de juin.

La durée prévue pour la plénière étant sur le point d'être écoulee, la Commission convient, à l'unanimité, de la prolonger pour une durée de 30 minutes.

Considérant que plusieurs situations seraient traitées au cas par cas, M. Mercier-Villeneuve suggère la possibilité d'établir un sous-comité temporaire, afin de traiter les situations problématiques qui se présenteraient.

M. Lalande suggère plutôt de mandater en ce sens le vice-recteur adjoint aux études supérieures et le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, lesquels peuvent intervenir en collaboration avec les doyens et les vice-doyens. M. Lalande prend note d'une remarque présentée par Mme Isabelle Panneton sur le rôle possible des comités facultaires des études auprès des étudiants, considérant les spécificités de chacune des Facultés. M. Mercier-Villeneuve convient des modalités mentionnées.

Mme Manon Guité demande si une période d'arrêt a été prévue entre la fin du trimestre d'automne et le début du trimestre d'hiver.

M. Blondin mentionne que l'on ne souhaitait pas empiéter sur la période du trimestre d'été. Le point 4 du projet de résolution prévoit une période d'examen et une période d'activités libres. La date de retour au trimestre d'hiver pourra être déterminée à la suite de la période d'examens.

Considérant la situation dans les cégeps, Mme Guité s'informe du degré d'engagement de l'Université quant à l'admission des candidats provenant des collèges qui n'auraient pas complété le rattrapage de leurs cours.

Mme Béliveau explique que par la résolution proposée, l'Université se donne une marge de manœuvre afin de prévoir de telles situations en regard de l'admission des candidats provenant des cégeps. Par ailleurs, l'Université sera appelée à prendre d'autres décisions, en fonction de l'évolution de la situation. M. Lalande précise que les modalités proposées permettent de répondre à la situation des étudiants de l'Université, et, dans une certaine mesure, à celle des candidats provenant des cégeps; ces modalités permettent également à l'Université d'ajuster les mesures définies, en fonction de l'évolution de la situation.

M. Mercier-Villeneuve comprend qu'en regard de la résolution adoptée par la Commission le 24 avril dernier, un cours qui aurait été annulé pourra être crédité dans le cas où un étudiant s'y inscrirait à nouveau.

M. Lalande précise que dans le cas où un étudiant annulerait un cours pour lequel il n'aurait pas été possible de compléter le rattrapage avant le 22 juin, le cours ne serait pas facturé à nouveau dans le cas où l'étudiant s'y réinscrirait.

Aucune autre question n'étant présentée, et ayant complété l'étude du projet de résolution, la Commission met fin au comité plénier.

M. Blondin donne lecture du projet de résolution. La Commission procède à son adoption.

Attendu que :

Les cours des unités suivantes ont été perturbés par le boycottage étudiant lors du trimestre de l'hiver 2012 : Facultés de l'aménagement, des arts et des sciences, de médecine, de musique, des sciences de l'éducation, de théologie et de sciences des religions, et Département de kinésiologie ;

Le boycottage étudiant a débuté dans certains des cas aussi tôt que le 20 février 2012 ;

En date du 15 mai 2012, le boycottage est terminé dans certaines unités, mais se poursuit toujours dans d'autres ;

Le boycottage affecte également plusieurs collèges et universités du Québec et que ceci aura des répercussions sur l'admission de l'année 2012-2013 dans tous les programmes de premier cycle et d'études supérieures de l'Université de Montréal ;

L'article 23 de la Charte de l'Université de Montréal définit clairement le rôle et les responsabilités de la Commission des études ;

Considérant le calendrier académique :

Il est résolu de créer une période consacrée au rattrapage du trimestre d'hiver 2012 entre le 27 août et le 28 septembre prochains. Cette période, qui doit être considérée comme la prolongation du trimestre d'hiver 2012, permettra de poursuivre et de terminer les activités de rattrapage qui ne pourront être complétées d'ici le 22 juin. Sauf pour de rares exceptions, il n'y aura pas d'activités de rattrapage entre le 22 juin et le début de cette période.

Il faut, en conséquence, modifier le calendrier des études des trimestres d'automne 2012 et d'hiver 2013. Le trimestre d'automne est prolongé afin de permettre aux facultés de recourir au besoin à un *horaire différé* commençant le 1^{er} octobre et se poursuivant jusqu'au 18 janvier 2013 au plus tard. Cet horaire permettra, de plus, d'accueillir en première année les étudiants provenant des collèges affectés par le boycottage. Ils pourront profiter de la période allant jusqu'au 1^{er} octobre pour terminer leur études collégiales avant de commencer le programme universitaire dans lequel ils ont été admis.

Le calendrier du trimestre d'hiver 2013 est prolongé jusqu'au 10 mai 2013 afin de permettre l'arrimage avec l'horaire différé du trimestre d'automne. Ainsi, les facultés pourront déterminer que des cours suivent un horaire différé commençant le 21 janvier et pouvant aller jusqu'au 10 mai 2013. Elles pourront continuer de respecter *l'horaire normal* pour les cours qu'il n'y a pas lieu de soumettre à l'horaire différé, autant au trimestre d'automne qu'au trimestre d'hiver.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte les mesures suivantes :

1. Les activités de rattrapage visées par la résolution du 24 avril 2012 de la Commission des études sont suspendues entre le 23 juin et le 26 août 2012. Les activités de rattrapage qui ne pourront pas se terminer le 22 juin sont reportées après le 26 août 2012, sauf exception déjà convenue.
2. Ces activités de rattrapage se tiendront prioritairement entre le 27 août et le 28 septembre 2012. Selon le scénario de rattrapage adopté, chacun des cours visés peut se terminer avant le 28 septembre. S'il n'était pas possible de tenir les activités de rattrapage pendant cette période, les modalités prévues par la résolution du 24 avril continueront de s'appliquer.
3. Le calendrier des études du trimestre d'automne 2012 est modifié de façon à permettre aux étudiants de compléter les activités de rattrapage et de façon à permettre aux candidats provenant des collèges de poursuivre ou de terminer leurs études collégiales. Le trimestre commencera à la date prévue, mais sera prolongé jusqu'au 18 janvier 2013, pour toutes les facultés et à tous les cycles d'études, en tenant compte des balises suivantes :
 - les facultés devront identifier les cours soumis à un *horaire différé* : ces cours commenceront au plus tôt le 1^{er} octobre et se termineront au plus tard le 18 janvier ; il n'y aura pas de semaine d'activités libres et la période d'examens est fixée du 7 janvier au 18 janvier 2013.
 - les autres cours respecteront *l'horaire normal*, en incluant comme prévu une semaine d'activités libres et une période d'examens du 8 au 21 décembre 2012.

- il n'y aura pas de cours ou d'examens entre le 21 décembre 2012 et le 7 janvier 2013.

4. Le calendrier des études du trimestre d'hiver 2013 est modifié de façon à permettre aux étudiants qui ont suivi l'horaire différé au trimestre d'automne 2012 de poursuivre leurs études au trimestre d'hiver 2013. Le trimestre commencera à la date prévue, mais sera prolongé jusqu'au 10 mai 2013, pour toutes les facultés et à tous les cycles d'études, en tenant compte des balises suivantes :

- les facultés devront identifier les cours qui suivront un *horaire différé*, soit ceux que sont appelés à suivre les étudiants ayant suivi l'horaire différé au trimestre d'automne : ces cours commenceront au plus tôt le 21 janvier et se termineront au plus tard le 10 mai 2013 ; la semaine d'activités libres est maintenue et la période d'examens est fixée du 27 avril au 10 mai 2013.

- les autres cours respecteront *l'horaire normal*, en incluant comme prévu une semaine d'activités libres et une période d'examens du 16 au 29 avril 2013.

5. Toutes les mesures prévues à la résolution du 24 avril 2012 de la Commission des études sont maintenues, sauf celles concernant le calendrier des études prévues aux articles 4 et 5.

CE-1047-6

APPROBATION DE PLANS DE RATTRAPAGE

CE-1047-6

Avant de procéder à la présentation des plans de rattrapage, M. Raymond Lalande veut souligner la grande collaboration apportée par les Facultés et les unités académiques à cet exercice important, ainsi que la qualité des plans définis.

M. Lalande suggère de procéder à la présentation des plans de rattrapage par chacune des Facultés concernées. Par la suite, la Commission pourra procéder à l'adoption de l'ensemble des plans de rattrapage présentés aujourd'hui. La Commission convient de ces modalités.

M. Frédéric Bouchard présente une intervention sur le fait que, considérant la teneur et la qualité des plans de rattrapage, ainsi que l'imputabilité des instances facultaires dans la préparation de ces plans, il présente une réserve quant à la nécessité de traiter tous les plans de rattrapage à la Commission des études, d'autant que le calendrier des séances ne prévoit qu'une réunion en juin. Il évoque également une préoccupation d'équité, considérant que la Commission ne sera pas en mesure d'examiner tous les plans de rattrapage. Par ailleurs, considérant le volume des documents, M. Bouchard s'interroge sur le rôle attendu des membres de la Commission, et sur la possibilité réelle d'étudier l'ensemble des plans.

M. Lalande rappelle que lors d'une situation antérieure, la Commission des études avait délégué au vice-recteur responsable des études le pouvoir d'approuver les plans de rattrapage, compte tenu de la présentation d'un rapport synthèse au terme de l'opération. M. Lalande a souhaité procéder différemment, notamment afin de permettre que les travaux complétés soient communiqués à la Commission, et afin de permettre que les problématiques découlant de la préparation des plans de rattrapage y soient traitées, s'il y a lieu. M. Lalande a également souhaité inscrire cette démarche en fonction des prérogatives de la Commission, et de son rôle en regard de l'assurance de la qualité de la formation. Considérant que la transmission des plans de rattrapage sera complétée en prévision du début du trimestre d'automne, M. Lalande mentionne l'éventualité de tenir une séance extraordinaire de la Commission des études vers la fin du mois d'août, afin de compléter l'approbation des plans.

M. Giovanni De Paoli convient de l'imputabilité et de la confiance reconnues aux instances facultaires et départementales et à leurs composantes. Par ailleurs, la présentation des plans à

la Commission des études se pose également dans la mesure où celle-ci constitue un lieu significatif de communication, de réflexion et d'échange sur ces questions.

CE-1047-6.1

Faculté de médecine
A-33/1047^e/910 [910.1 à 910.16]

CE-1047-6.1

M. André Ferron présente les plans de rattrapage, consignés au document A-33/1047^e/910 [910.1 à 910.16], ainsi que le bilan de la situation à la Faculté de médecine. La durée du boycottage a varié entre une journée et cinq semaines. Le boycottage est terminé dans la majorité des unités, mais se poursuit dans les programmes d'études supérieures en Biochimie et en Bioinformatique. À terme, 85 cours de premier cycle et 52 cours d'études supérieures ont été touchés par le boycottage; selon les cas, le nombre d'heures de cours à reprendre varie entre 3 et 40 heures; pour le moment, aucun cours n'a fait l'objet d'une suspension. La prolongation du trimestre sera appliquée pour une proportion du tiers des cours, et la majorité des étudiants de la Faculté diplômeront en mai ou juin prochains (à l'exception du programme de B.Sc. en sciences biomédicales, qui comporte des cours à option et au choix relevant d'autres Facultés). Les plans de rattrapage présentés concernent les Départements ou programmes suivants : Administration de la santé (M.Sc.); Audiologie et orthophonie (B.Sc. et M.Sc.); Biochimie (les programmes de 1^{er} cycle relèvent de la FAS; les programmes de 2^e et de 3^e cycles se trouvent encore en situation de boycottage); Médecine (1^{er} cycle); Médecine sociale et préventive (Bioéthique : M.Sc. et Kinésiologie 1^{er} cycle); Microbiologie et immunologie (B.Sc.); Nutrition (B.Sc. et M.Sc.); Pathologie et biologie cellulaire (programmes de 1^{er} cycle et programme de M.Sc.); Pharmacologie (programmes de 1^{er} cycle et programme de M.Sc.); Physiologie (programmes de 1^{er} cycle); Réadaptation : physiothérapie et ergothérapie (B.Sc. et M.Sc.); Sciences biomédicales (programmes de 1^{er} cycle); Santé environnementale et santé au travail (programmes de 1^{er} cycle). Tous les scénarios de rattrapage ont respecté les modalités d'enseignement prévues au scénario initial, sauf pour les exceptions suivantes : les laboratoires dit humides donnés par le Département de microbiologie aux étudiants du programme de B.Sc en sciences biologiques; des conférences avec conférenciers de l'extérieur; les apprentissages tenus au centre d'habiletés cliniques (pour quelques étudiants). Tous les scénarios de rattrapage ont respecté les modalités d'évaluation, lesquelles obligent, pour les programmes de premier cycle, de donner deux évaluations pour un cours de 3 crédits. De même, les pourcentages attribués à l'examen intra, à une présentation, à un rapport ou à un travail ont été respectés dans la majorité des cas (sauf quelques exceptions dans les programmes en bioéthique). Les méthodologies et modalités utilisées en regard des mesures de rattrapage des cours ont comporté, notamment : la reprise, en totalité ou en partie, des heures théoriques par l'utilisation de nouvelles plages horaires et l'allongement de la durée des séances; l'utilisation de matériel didactique sur StudiUM; l'utilisation de notes de cours bonifiées et de présentations *power point* commentées; la présentation d'un matériel condensé couvrant les grands thèmes; lectures personnelles et travail individuel; exercices personnels en lien avec la matière vue au cours de manière condensée; séance de démonstration condensée; visite individuelle au musée (en langage des signes) (en-dehors de la grille horaire et avec compte rendu); séance de révision; séance de *Questions et Réponses*; sessions de discussions en petits groupes organisées par le professeur; disponibilité d'auxiliaires d'enseignement (selon des périodes fixes de rencontre, par courriel ou via le forum de discussion sur StudiUM); rencontres personnelles avec le professeur; disponibilité des professeurs pour répondre aux questions par courriel; interventions plus fréquentes des moniteurs cliniques ou de séminaire. La présentation reporte aux documents mentionnés. M. Ferron souhaite souligner la grande collaboration présentée par les professeurs de la Faculté.

CE-1047-6.2

Faculté des arts et des sciences
Départements de : Biochimie, Chimie, Sciences biologiques et Communication;
École de criminologie; École de relations industrielles

CE-1047-6.2

A-33/1047^e/911 [911.1 à 911.7]

Mme Jane Jenson présente les plans de rattrapage de la Faculté des arts et des sciences, consignés au document A-33/1047^e/911 [911.1 à 911.7]. À l'exception de deux Départements, l'ensemble des Départements et Écoles de la FAS ont été touchés par le boycottage des cours, à des degrés variables, et pour des programmes relevant des trois cycles d'études. Les plans de rattrapage

déposés aujourd'hui concernant les départements de Biochimie, Chimie, Communication, et Sciences biologiques, et les écoles de Criminologie et de Relations industrielles; pour le Département de communication et l'École de relations industrielles, les plans présentés concernent uniquement les programmes de premier cycle, car la situation de boycottage se poursuit pour les programmes d'études supérieures de ces unités. Les plans de rattrapage relatifs au Département de biochimie concernent également les programmes de premier cycle, les programmes de cycles supérieurs relevant de la Faculté de médecine. La procédure suivie en regard de la préparation et de l'application des plans de rattrapage était amorcée à partir du moment où la décision démocratique relative à la fin du boycottage des cours était effective, et comportait la distribution, par le directeur du Département, des documents pertinents aux professeurs; la vérification, au niveau des Départements, de la conformité des plans aux critères recherchés; la transmission des plans au vice-décanat aux études de premier cycle ou au vice-décanat aux études supérieures et aux affaires extérieures de la Faculté, lesquels assuraient la coordination des plans en collaboration avec les unités. Notamment, les questions relatives au nombre d'évaluations, à la conformité des modalités prévues avec le règlement pédagogique, et au maintien de la qualité de la formation ont été vérifiées. Les mesures et modalités de rattrapage ont présenté des approches variées, dont : l'annulation des conférences par des conférenciers invités, et le matériel relatif aux conférences a été résumé ; la présentation, par les étudiants, de leurs travaux ; la condensation du matériel et des activités, notamment, par l'utilisation de StudiUM ; la diminution du nombre de laboratoires pour certains cours ; l'ajout de rencontres avec les auxiliaires d'enseignement, ainsi qu'avec les professeurs ; des consultations effectuées par des étudiants des cycles supérieurs auprès des étudiants de premier cycle. La présentation reporte aux documents mentionnés. Mme Jenson mentionne que la situation de boycottage ayant encore cours dans certaines unités, la FAS prévoit avoir déposé l'ensemble des plans de rattrapage en septembre.

En réponse à une question présentée par M. Samir Saul, Mme Jenson précise que le degré d'avancement de la réalisation du plan de rattrapage peut varier selon les programmes ou selon les cours. Actuellement, une proportion de 17 % des cours de la Faculté se trouvent en situation de boycottage, totalisant un nombre de 13 séances de cours non données. Par ailleurs, une proportion de 48 % des cours présente un nombre de 7 à 8 séances de cours non données, et une proportion de 34 % des cours présente un nombre de 5 à 6 séances de cours non données.

CE-1047-6.3

Faculté de l'aménagement

A-33/1047^e/912; A-33/1047^e/913 [913.1 à 913.3]

CE-1047-6.3

La Commission reçoit Mme Manon Guité, vice-doyenne aux affaires académiques de la Faculté de l'aménagement. Mme Guité présente les plans de rattrapage de la Faculté de l'aménagement, consignés aux documents A-33/1047^e/912 et A-33/1047^e/913 [913.1 à 913.3]. Les programmes concernés par les plans de rattrapage déposés aujourd'hui sont les programmes de premier cycle en Design d'intérieur, en Design industriel et en Urbanisme, et les programmes de deuxième cycle en Urbanisme. Considérant que plusieurs cours de ces programmes comportent des ateliers, les mesures de rattrapage ont du composer avec des cas de figures diversifiés. Plusieurs formules ont ainsi été utilisées (présentations, travaux pratiques, cours théoriques condensés intégrés à un volet d'activités pratiques, etc.). Dans le cas des cours magistraux, on a privilégié le retrait des examens finaux pour les remplacer par des examens maison. Des efforts ont porté sur l'harmonisation des évaluations; certains examens ont été remis à des dates différentes. La préparation des plans de rattrapage a privilégié le respect de la qualité des activités pédagogiques, et des modalités diverses ont été proposées dans cette perspective de qualité, à laquelle la Faculté a ajouté des objectifs favorisant la réussite des étudiants. La présentation reporte aux documents mentionnés.

La Commission remercie Mme Guité pour sa présentation.

CE-1047-6.4

Département de kinésiologie

A-33/1047^e/914 [914.1 à 914.2]

CE-1047-6.4

La Commission reçoit Mme Suzanne Laberge, adjointe au directeur du Département de kinésiologie. Mme Laberge présente les plans de rattrapage du Département de kinésiologie,

consignés au document A-33/1047^o/914 [914.1, 914.2]. Selon les cas, les cours du Département ont connu une situation de boycottage durant quatre à cinq semaines. La plupart des cours touchés pourront être complétés dans le cadre du rattrapage; il est possible que le cours KIN 1401—*Atelier au primaire*, soit annulé, ce cours étant donné dans les écoles; le Département vérifiera les aménagements possibles. En regard de l'application des mesures de rattrapage, 9 cours ont donné lieu à une présentation condensée des contenus, et 12 cours ont pu être complétés en couvrant le nombre d'heures prévues. Le rattrapage des cours de premier cycle a débuté au début du mois de mai et sera complété au plus tard à la date du 15 juin. Les cours de deuxième cycle ont repris récemment; de façon générale, ces cours ont présenté une perte du nombre d'heures prévues (environ 3 heures), et donné lieu à une présentation condensée des contenus. Les modalités de rattrapage ont été définies dans le respect des objectifs de formation et de qualité. La présentation reportée aux documents mentionnés.

La Commission remercie Mme Laberge pour sa présentation.

CE-1047-6.5

Faculté des sciences de l'éducation
A-33/1047^o/915 [915.1, 915.2]

CE-1047-6.5

Mme Louise Poirier présente les plans de rattrapage de la Faculté des sciences de l'éducation, consignés au document A-33/1047^o/915 [915.1, 915.2]. Les cours touchés par la situation de boycottage relèvent des départements de Psychopédagogie et andragogie et de Didactique, et concernent principalement les programmes de Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire, de Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé, et de Baccalauréat en enseignement du français langue seconde. Par ailleurs, les activités de stage et les séminaires n'ont pas fait l'objet de boycottage. Pour les cours concernés, le nombre d'heures à rattraper varie entre 0 et 36 heures. Les activités de rattrapage seront balisées selon un minimum de 12 séances de cours, et, dans la mesure du possible, selon un horaire qui n'interfère pas avec l'horaire des stages. Les modalités de rattrapage comportent principalement la présentation condensée de la matière. La présentation reportée aux documents mentionnés.

La présentation des plans de rattrapage ayant été complétée, la Commission procède à leur adoption.

Résolution :

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les plans de rattrapage présentés par les unités suivantes :

- Faculté de médecine, conformément au document A-33/1047^o/910 (910.1 à 910.16)
[Départements de : Administration de la santé, Biochimie, Médecine (premier cycle), Médecine sociale et préventive, Microbiologie et immunologie, Nutrition, Pathologie et biologie cellulaire, Pharmacologie, Physiologie, Santé environnementale et santé au travail; École d'orthophonie et d'audiologie; Programmes de Sciences biomédicales];
- Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1047^o/911 (911.1 à 911.7)
[Départements de : Biochimie, Chimie, Communication, Sciences biologiques; Écoles de : Criminologie, Relations industrielles];
- Faculté de l'aménagement, conformément aux documents A-33/1047^o/912 et A-33/1047^o/913 (913.1 à 913.3)
[Institut d'urbanisme; École de design industriel; Programme de design d'intérieur];

